

de

RENSEIGNEMENTS

ADMINISTRATIFS

AFFAIRE

OBJET VOLANT

NON IDENTIF

PROCÈS VERBAL N° 009 / 1977

ANALYSE - RÉFÉRENCE

- OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ (O.V.N.I.)

77305758

18 décembre 1977 (h2000).

NOUS SOUSSIGNÉS

Adjudant Officier de Police Judiciaire,
Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

VOIES-ARTIÈRES

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE 19 décembre 77 à 14 heures 10, au bureau de notre brigade, se présente
Mademoiselle demeurant

Cette personne nous déclare verbalement, avoir été témoin, en compagnie d'une dizaine de personnes, d'un phénomène dans le ciel de SAINTE-CEROTTE, au cours de la nuit du 17 au 18 décembre 1977.

Nous nous rendons immédiatement au domicile de mademoiselle laquelle, nous désigne l'endroit d'où elle a observé le phénomène.

Lieu d'observation :

La ferme des époux est sise en bordure du CD. 58, en direction de à la sortie Sud-Ouest de l'agglomération de SAINTE-CEROTTE (Sarthe).

Le phénomène a été observé de la barrière de la cour de la ferme débouchant sur le CD. 58, ainsi que de l'intersection formée par le CD. 58 et le CR.20, desservant les fermes de (cf pièce n° 5)

Enquête :

Des auditions effectuées, il ressort, que :

Mademoiselle (pièce n° 7) a vu un phénomène de forme triangulaire (croquis 2, pièce n° 2) qui a manoeuvré selon croquis n° 5 (pièce n° 4). Lors de sa remontée avant disparition totale, le phénomène avait la forme d'une demi-lune (croquis n° 1, pièce n° 2).

Monsieur (pièce n° 8) a vu un phénomène en forme de demi-lune (croquis n° 1 pièce n° 2) qui a manoeuvré selon croquis n° 5 (pièce 4). Lors de sa remontée avant disparition totale, le phénomène n'avait pas changé de forme.

Madame (pièce n° 10) a vu un phénomène en forme de quartier de lune. De retour après s'être absentée, elle a constaté que le phénomène avait changé de position (croquis n° 1 pièce 2). Ensuite le phénomène a disparu et diminuait au fur-et-à-mesure qu'il s'éloignait.

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE

VU ET TRANSMIS PAR
LE COMMANDANT D'UNITÉ

DESTINATAIRES

 2

Mr le Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, Bureau emploi renseignement à...PARIS

LE 3 janvier 1978

le 06 JAN 1978

ARCHIVE TRANSMIS

Monsieur (pièce n° 14) a vu un phénomène en forme d'arc de cercle (croquis n° 1 pièce n° 2), qui a manœuvré selon le croquis n° 5 (pièce n° 4). Lors de sa remontée avant sa disparition totale, le phénomène avait la forme d'une poire (croquis 3 pièce n° 3).

Monsieur (pièce n° 11) a vu un phénomène ayant la forme d'un demi-cercle, la courbe vers le bas (croquis 1 pièce 2) qui a manœuvré selon le croquis 5 pièce 4. Lors de sa remontée avant sa disparition totale, le phénomène n'avait pas changé de forme.

Monsieur (pièce n° 12) a vu un phénomène de la forme d'un arc circulaire la partie arrondie vers le bas (croquis 1 pièce 2), qui a manœuvré selon le croquis 5 pièce 4. Lors de sa remontée avant la disparition totale, le phénomène n'a pas changé de forme.

Madame (pièce n° 13) a vu un phénomène en forme de demi-lune (croquis 1 pièce 2) qui a manœuvré selon croquis 5 pièce 4. Lors de sa remontée avant disparition totale le phénomène avait la forme d'un ballon de rugby (croquis 4 pièce 3).

Tous les témoins visuels sont unanimes quand à la couleur du phénomène. Tous l'ont vu rouge orangé non éblouissant. Seule madame a distingué des lueurs jaunes aux extrémités du phénomène lorsqu'il a pris la forme d'un ballon de rugby (croquis 4 pièce 3).

Après l'audition de ces personnes, nous avons rendu compte des faits à notre Commandant de Compagnie par message radio

Les personnes entendues sont très connues et de très bonne foi. Leurs observations sont précises et peuvent être prises en considération.

Nous avons cherché d'autres observateurs éventuels, mais personne ne s'est manifesté, notamment dans les communes voisines.

Aucune autre précision n'ayant pu être obtenue par ailleurs nous clôturons le présent procès-verbal.

- Clôture du procès-verbal: six expéditions destinées :

- la première : à Monsieur le Préfet
- la deuxième : à Monsieur le Procureur de la République
- la troisième : au Général Commandant la Région Aérienne à PARIS
- la quatrième et la cinquième : au Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, Bureau emploi renseignement à PARIS.
- la sixième : aux archives.

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

Objet volant
non identifié.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 809 / 19 77

PERSONNE
ENTENDUE

témoin

RÉFÉRENCES

CE JOUR dix-neuf décembre mil neuf cent soixante-dix-sept,
NOUS SOUSSIGNÉ(S), Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES

20 & 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,
Au cours de l'enquête entendons :

18 ans, sans profession, demeurant

née le 30 octobre 1959

qui nous déclare à 15 heures 30 :

----- hier dix-huit décembre mil neuf cent soixante-dix-sept à une
heure vingt, en compagnie de dix personnes, j'ai été témoin d'un
phénomène dans le ciel.

En direction de l'Ouest, à une distance que je ne peux évaluer
j'ai vu un phénomène de la forme d'un triangle isocèle dont la base
était bombée. J'évalue la longueur de ce phénomène à 50 cms et la
base à 30 cms. Il était de couleur rouge orangée non éblouissante.

Il est resté immobile environ 3 à 4 minutes puis s'est dépla-
cé sur la gauche d'une distance que j'évalue à 4 ou 5 fois la lon-
gueur du phénomène.

Ensuite il est descendu doucement et je ne sais pas s'il a
atterri ou quoi car il s'est trouvé caché par la configuration du
terrain. Je me suis dirigée vers le chemin situé à environ soixan-
te dix-mètres.

J'ai attendu environ deux à trois minutes avant que le phéno-
mène réapparaisse s'élevant à la verticale et s'immobilisant une
fraction de seconde avant de partir. En une vingtaine de secondes
le phénomène avait totalement disparu. Au fur-et-à mesure qu'il
s'éloignait il diminuait et s'est perdu dans la nuit par un point
rouge orangé.

Je vous signalé que lorsque le phénomène a réapparu, il avait
changé de forme. Il avait l'aspect d'un arc de cercle ayant enviro
50 cms de corde. Il avait la même couleur que lorsque je l'ai vu
la première fois. Je ne sais pas s'il a disparu la pointe du tri-
angle vers l'avant du fait qu'il est parti en direction de l'Ouest

Le 19 décembre 1977 à 16 heures 20,

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et
n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

(a signé au carnet de déclarations)

l'enquêteur.

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

Objet volant
non identifié.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 609 / 19 77

PERSONNE
ENTENDUE

(témoin)

RÉFÉRENCES

CE JOUR dix-neuf décembre mil neuf cent soixante-dix-sept,
NOUS SOUSSIGNÉ(S), Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES

20 & 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Au cours de l'enquête entendons :

cultivatrice,

née le 28 avril 1929

qui nous déclare

à 16 heures 25 :

"----- Hier matin, vers une heure vingt, j'ai aperçu quelque chose ayant la forme d'un quartier de la lune. Ce phénomène avait la couleur rouge orangée non éblouissante. Je suis montée immédiatement dans la chambre située au premier étage. De cette fenêtre je n'ai rien vu. Je suis descendue et ~~est~~ constaté que le phénomène avait changé de position. Il était beaucoup plus bas et a disparu.

Je me suis rendue dans le chemin situé à soixante-dix mètres environ. Le phénomène n'était plus dans la même position. Il avait toujours la forme d'un quartier de lune dont la corde de l'arc était à l'horizontal. Puis il est parti. Il diminuait au fur et à mesure qu'il s'éloignait jusqu'à disparaître complètement.

Le 19 décembre 1977 à 17 heures,

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

(a signé au carnet de déclarations)

l'enquêteur.

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE
Objet volant
non identifié.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 809 / 19 77

PERSONNE
ENTENDUE

(témoin)

RÉFÉRENCES

CE JOUR dix-neuf décembre mil neuf cent soixante-dix-sept,
NOUS SOUSSIGNÉ(S), Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES 20 & 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Au cours de l'enquête entendons :

----- 14 ans, écolier, né le
2 juillet 1963

qui nous déclare à 17 heures 55 :

----- Le dix-huit décembre, je sortais de chez Monsieur et Madame
après avoir
passé la soirée chez eux.

J'ai été témoin avec d'autres personnes d'un phénomène dans
le ciel. J'ai regardé immédiatement à ma montre. Il était une heure
vingt minutes.

Ce phénomène avait l'aspect d'un arc de cercle, ressemblant
à la lune. Il était de couleur rouge orangé non brillant.

Ce phénomène était stable puis est descendu doucement. Il
s'est trouvé caché par la configuration du terrain. Je me suis di-
rigé dans le chemin situé à soixante-dix mètres environ de l'habita-
tion de Monsieur et Madame

Là j'ai à nouveau vu le phénomène. Il remontait doucement puis s'es-
éloigné rapidement. Mon observation a duré environ une dizaine de
minutes. J'estime que le phénomène était à environ 2;5 à 3 kilomé-
tres d'où je me trouvais.

Je précise que le ciel était très clair et bien dégagé. Ce
phénomène ne faisait pas de bruit. Je pense qu'il est remonté à la
verticale puis a disparu vers l'Ouest avec une légère ascension.

Il a disparu en ligne droite à très grande vitesse. A la fin
je ne percevais plus qu'un point rouge dans la nuit.

----- Le 19 décembre 1977 à 18 heures 15,

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et
n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

(a signé au carnet de déclarations)

l'enquêteur.

Objet volé
non identifié

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

P.V N° 809 / 19 77

PERSONNE ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR dix-neuf décembre mil neuf cent soixante dix-sept
NOUS SOUSSIGNÉ(S), Adjudant, O.P.J.

XXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

DU CODE DE PROCEDURE PENALE, RAPPORTONS LES OPERATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUEES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMEMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Au cours de l'enquête, entendons :

48 ans, né le 21 octobre 1929

ouvrier de fonderie,

qui nous déclare à dix-sept heures cinquante-cinq :

-----"Le dix-huit décembre, à une heure vingt, je venais d'une veillee chez Monsieur au lieu dit Madame

a dit : "Tiens, la lune !" Nous avons regardé dans la direction (vers l'Ouest). J'ai aussitôt dit : "La lune n'est pas de ce côté à cette heure-là". C'était ressemblant à un demi cercle, rouge orangé, courbe face au sol. Nous avons vu ce phénomène pendant trois minutes environ. J'ai eu l'impression qu'il descendait et qu'il allait disparaître derrière les arbres de la haie. Il est impossible que je vous donne une distance. Cela me semblait lointain." - - - - -

-----"Mr , qui était parti au chemin de l'Archet, à soixante-dix mètres environ, nous a appelés et nous nous sommes rendus auprès de lui. J'ai revu ce phénomène lumineux qui me semblait toujours lointain, mais sans pouvoir apprécier l'altitude. La couleur n'a jamais varié pas plus que la luminosité ou l'intensité lumineuse. C'était de la couleur d'un soleil couchant. Je n'ai entendu aucun bruit. Après trois minutes d'observation, la lueur m'a donné l'impression de monter légèrement en disparaissant par éloignement. La grandeur diminuait très rapidement jusqu'à n'être plus qu'un point, puis disparaître. Mon épouse, qui était dans le véhicule, n'a rien vu. C'est tout ce que je peux vous expliquer sur ce phénomène."

Le dix-neuf décembre 1977, à dix-huit heures vingt.
Lecture faite, persiste et signe.

La personne entendue,
(a signé au carnet de déclarations)

L'enquêteur,

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

Objet volant
non identifié.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V. N° 809 / 19 77

PERSONNE
ENTENDUE

(témoin)

RÉFÉRENCES

CE JOUR **vingt décembre mil neuf cent soixante-dix-sept**
NOUS SOUSSIGNÉ(S), **Gendarme, Agent de Police Judiciaire,**

VU LES ARTICLES

20 & 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Au cours de l'enquête entendons :

43 ans, cultivateur,

Le 17 mai 1934

qui nous déclare :

"-----" **Dimanche matin à une heure vingt, j'ai été témoin avec d'autres personnes d'un phénomène dans le ciel. Sortant de chez Monsieur**
demeurant j'ai vu un
phénomène de couleur rouge orangée non brillant, ayant la forme
d'un arc circulaire la partie arrondie vers la bas, la corde de cet
arc représentait pour moi environ 50 cms.

Ce phénomène s'est déplacé vers la gauche, puis est descendu doucement. En raison de la configuration du terrain, je l'ai perdu de vue.

Le phénomène est remonté doucement à la même hauteur qu'il était avant de descendre. Il s'est stabilisé une fraction de seconde puis a disparu très rapidement.

Je ne puis évaluer la distance à laquelle le phénomène se trouvait de moi. Je ne puis par ailleurs évaluer l'altitude à laquelle il était. D'où j'étais, je le voyais à la hauteur des arbres. J'ai observé ce phénomène pour le moins un bon quart d'heure.

Je n'ai pas entendu de bruit émanant de ce phénomène.

Le 20 décembre 1977 à 15 heures 10,

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

(a signé au carnet de déclarations)

l'enquêteur.

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

Objet volant
non identifié

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 809 / 19 77

PERSONNE
ENTENDUE

(témoin)

RÉFÉRENCES

CE JOUR **vingt décembre mil neuf cent soixante-dix-sept**
NOUS SOUSSIGNÉ(S), **Gendarme, Agent de Police Judiciaire,**

VU LES ARTICLES **20 & 75** DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Au cours de l'enquête entendons :

61 ans, cultivatrice

née le 7 mai 1936

nous déclare à 15 heures

15.- Le dimanche dix-huit décembre mil neuf cent soixante-dix-sept à une heure vingt, j'ai été témoin d'un phénomène dans le ciel de **SAINTE-CROTTE**.

Ce phénomène avait la forme d'une demi-lune, dont la partie arrondie était vers le bas. J'estime à 50 cms la corde de l'arc de ce phénomène.

Ce phénomène était de couleur rouge orangée non ébouissante. Il était très bas, et éloigné de notre point d'observation. Il était immobile dans le ciel puis s'est déporté sur la gauche, s'est à nouveau immobilisé et est descendu. En raison de la configuration du terrain je l'ai perdu de vue.

Le phénomène n'est réapparu qu'environ deux minutes plus tard. Il avait changé d'aspect. Il ressemblait à un ballon de rugby. J'ai trouvé que les extrémités du phénomène avaient des petits reflets brillants de même couleur que le reste c'est-à-dire rouge orangée.

Il est monté à la même hauteur qu'il était lorsque je l'ai observé la première fois. Il s'est stabilisé puis a disparu rapidement en diminuant de dimension, pour finir dans la nuit par un point rouge. J'ai observé ce phénomène environ un quart d'heure.

Tous les déplacements de ce phénomène étaient lents et sans bruit. Il n'y a que la disparition qui a été rapide.

----- Le 20 décembre 1977 à 15 heures 30,

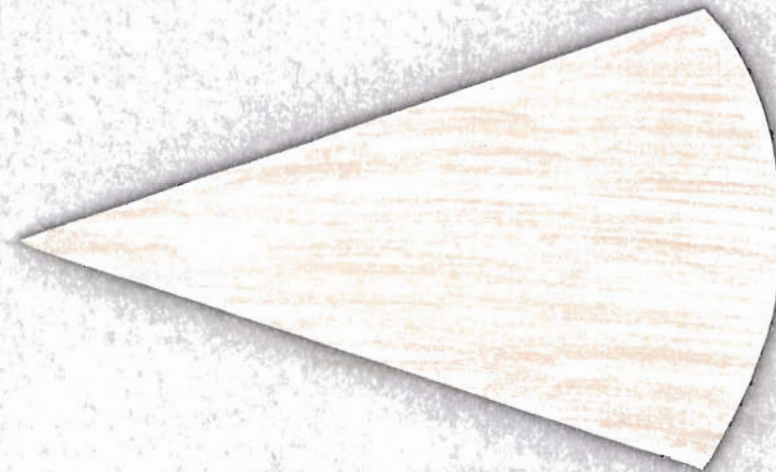
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

(a signé au carnet de déclarations)

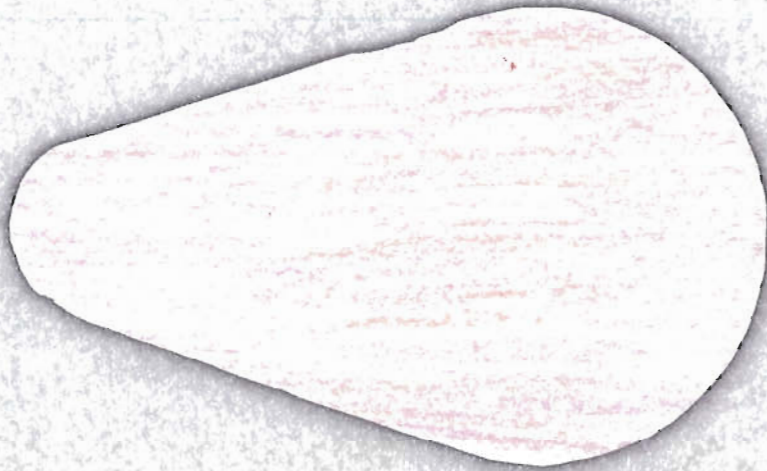
l'enquêteur.



(croquis n° 1) demi-lune. Arc de cercle, dont la corde a été évaluée à 50 cms.



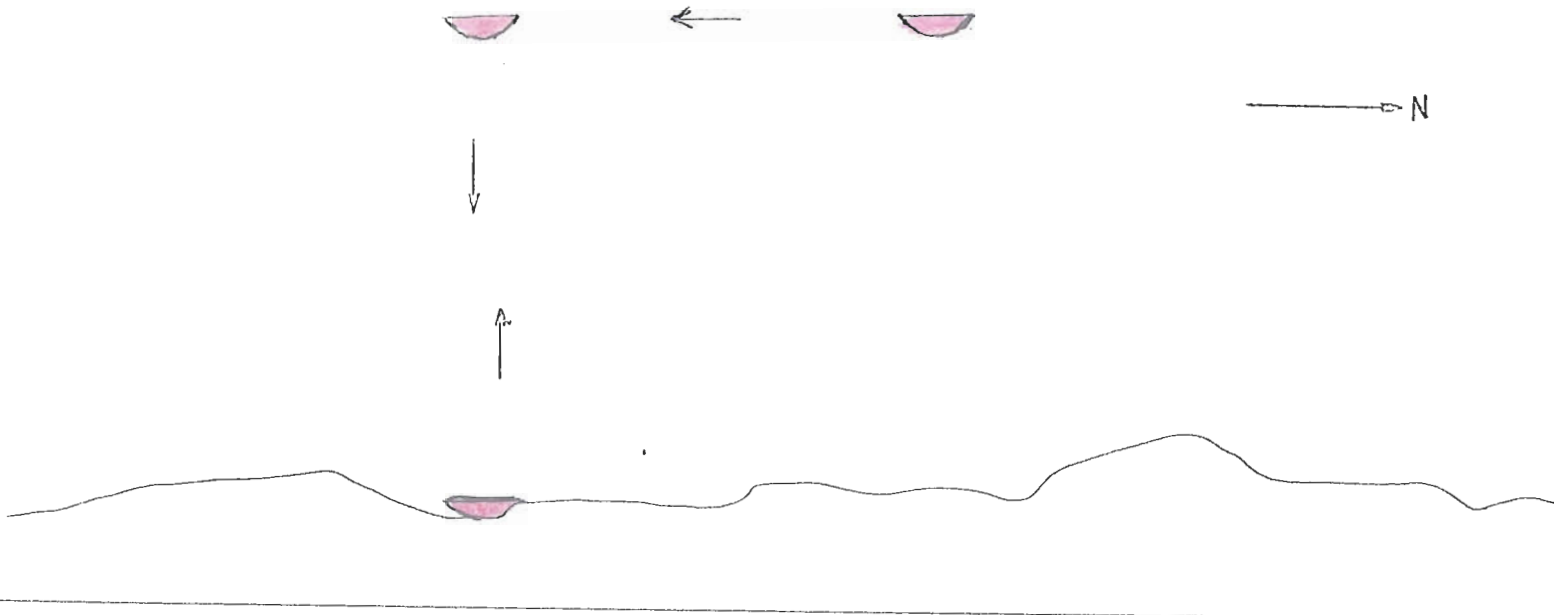
(croquis n° 2) triangle isocèle; d'une longueur évaluée à 50 cms et d'une hauteur évaluée à 30 cms.



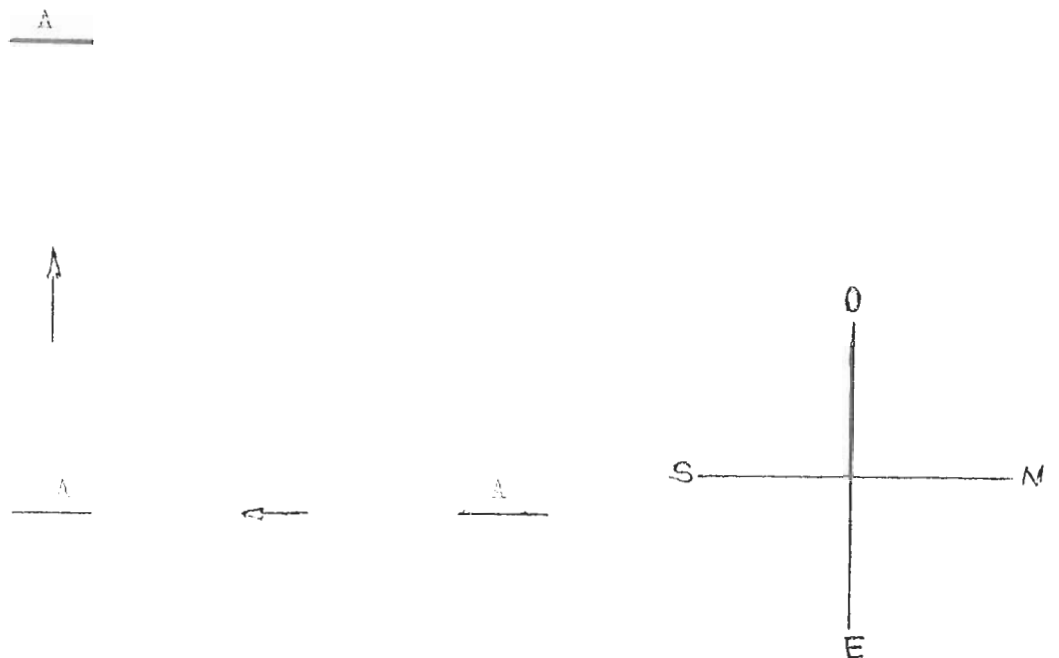
(coquis n° 3) forme de poire, d'une longueur évaluée à 50 cms.



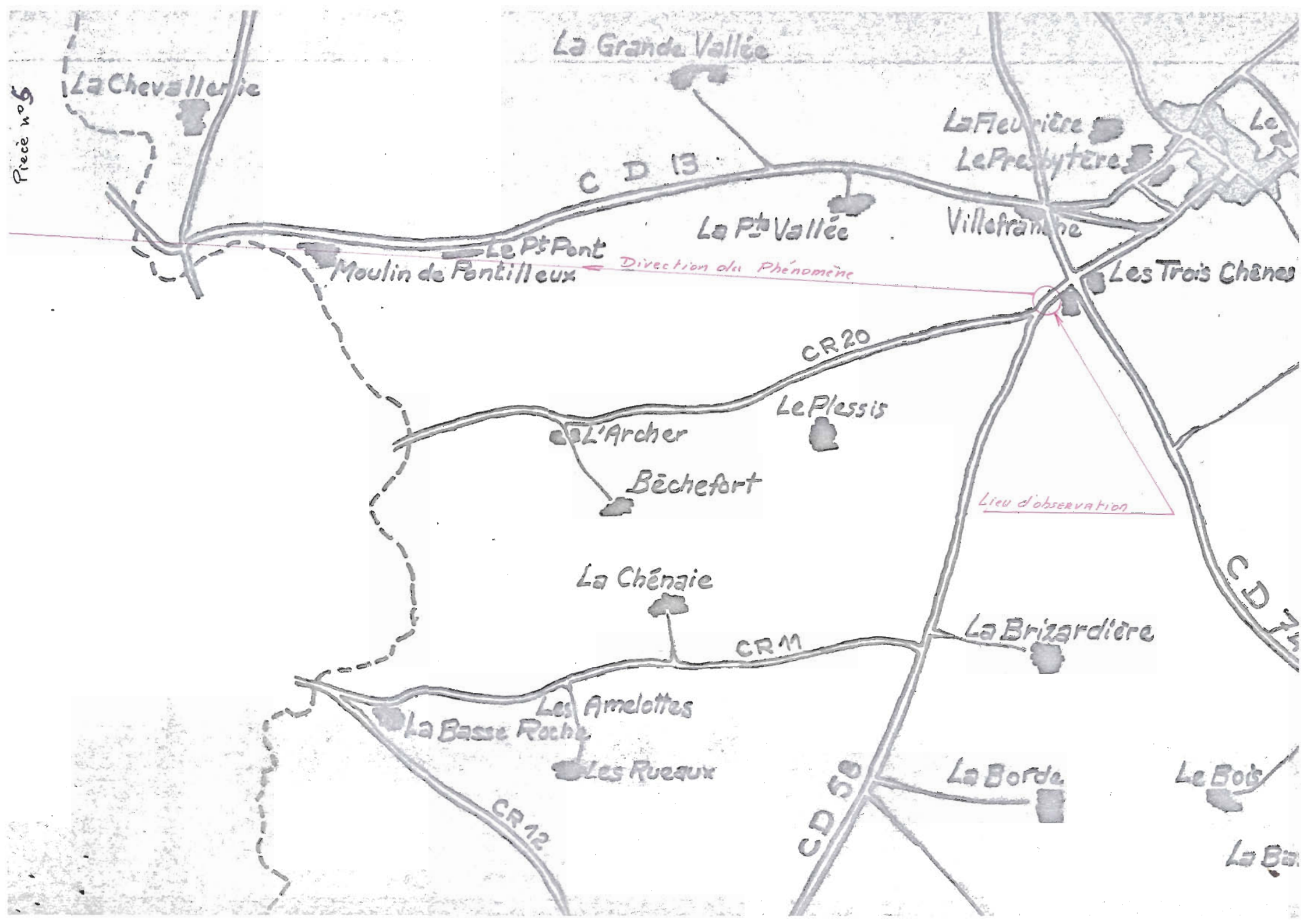
(croquis n° 4) forme d'un ballon de rugby aplati d'un longueur évaluée à 50 cms.



(croquis n° 5) déplacement du phénomène vers le Sud, d'une distance estimée à 4 à 5 fois la longueur du phénomène. Descente, puis disparition derrière la configuration du terrain. Puis remontée à même altitude du phénomène avant totale disparition vers l'ouest.



(croquis n° 6) vue de dessus du croquis n° 5. Déplacement vers le Sud, puis disparition rapide en direction de l'ouest. (A) représentant le phénomène.



Pièce n° 5

La Chevallerie

La Grande Vallée

La Fleurière
Le Presbytère

C D 13

La Pt Vallée

Villefranche

Le Pt Pont
Moulin de Pontilleux

Direction du Phénomène

Les Trois Chênes

CR 20

Le Plessis

L'Archer

Bêchefort

Lieu d'observation

La Chênaie

CR 11

La Brizardière

C D 74

Les Amelottes

La Basse Roche

Les Rueaux

CR 12

C D 58

La Borde

Le Bois

La B...

Pièce n° 6



Maisoncelles

Leopoldin

Direction du ruisseau